

KIBALI



CARTE D'EMBARQUE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI  
BONS TRAIS DU RWANDA-URUNDI

USUMBURA

Le sous-officier Marcel FIVREZ, Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi de la Caisse d'Epargne du Congo Belge et du  
Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le 8 Octobre 1954  
a été ouvert au nom de M. Stanislas [nom] en service de  
Territoire de Ruhengeri un livret d'Epargne n° 14.124 Série 247.400 les conditions  
des instructions du Directeur du Rwanda-Urundi n° 21/7/53/1826  
et 21/3/51/22/1842 des 2 août et 27 septembre 1952.

Les sommes versées sur ce livret d'Epargne pourront  
être retirées moyennant le rachat de l'épargneur.

Ususumbura, le 11 Octobre 1954

Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi, etc.



*[Handwritten signature]*

ROSE MESTRE  
Chef de Succursale

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI

U KUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVES, Directeur de la Succursale  
du Rwanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du  
Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 15 . . . avril . . . 1953.-  
a été ouvert au nom de . . . . . SERUSHYAGO . . . . .  
en service de . . . . . Territoire de Ruhengeri . . . . .  
un livret d'épargne n°. . . 8.009 . . . . . série. 2 47.000 en exécution  
des instructions du Gouvernement du Rwanda-Urundi n°21/3/5432/1626  
et 21/3/5122/18+2 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront  
être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Ukumbura, le . . . 15 . . . avril . . . 19 53.-

Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi.



CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

USUKURU

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . 21 . février . 1953.- a été ouvert au nom de . . . . . NYIINGANIZI, Eliphasi. . . . en service de . . . . . C.A.C. Ruhengeri. . . . un livret d'épargne n°. 6139. . . série. 247.000 en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n°21/3/32/1626 et 21/3/6122/1942 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usukuru, le . 21 . février . . 1953.-

M. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,



M. FIEVEZ

*M. P. ...*

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET  
DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI  
KISUMU, K.C.

*Hôpital.*

Le soussigné Marcel MISHAKI, Directeur de la Succursale  
du Rwanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Rwanda-  
Urundi, certifie par la présente que le **8 Juillet 1.955**  
a été ouvert au nom de **MASH'E R E Z A**  
au service de **Territoire de Ruhengeri**  
un livret d'épargne n° **15.977** Série **27.000** en exécution des  
instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n° **21/15-12/1000** et  
**21/2122/1000** des 2 août et 24 septembre 1954.

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront  
être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Kisumu, le 30 Septembre 1955.



Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi.

M. FLEVEZ.

*[Handwritten signature]*

*Semuhire*

UNION DES BANQUES ET CREDITES BELGES  
SOCIÉTÉ ANONYME  
SOCIÉTÉ ANONYME  
SOCIÉTÉ ANONYME

*B.*  
*Hôpital.*

Le soussigné Marcel FLAVIA, Directeur de la Succursale  
du Ruanda-Urundi de la Suisse d'Epargne au Congo Belge et du Ruanda-  
Urundi, certifie par la présente que le 8 Juillet 1.955  
a été ouvert au nom de SEMUHIRE  
en service au Territoire de Ruhengeri  
un livret d'épargne n° 15.978 Série 47.000 en exécution des  
instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/54j/1626 et  
21/3/61/172 ces 24 août et 2 septembre 1953.

Les droits inscrits à ce livret d'épargne pourront  
être retirés moyennant autorisation de l'Etat.

le 30 Septembre 1955.



Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

*M. FLAVIA*

CASSE D'EPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

Monsieur René Marcel FIEVIZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le sieur KABURABUZA Godefroid a été ouvert au nom de . . . . . en service de . . . . . C.A.C. Ruhengeri un livret d'épargne n° 6127 série 247.000 en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/5432/1626 et 21/3/6122/1942 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Succursale et de 21 février 1953.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le 21 février 1953.-

Pr. le Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi.



CAISSE D'EPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

*Mulera*

USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le 11/6/54 . . . . . a été ouvert au nom de NEMEYE . . . . . en service de Territoire de Rubengeri un livret d'épargne n° 12.567 . . . Série 247.000 . . . en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/32/1626 et 21/7/6122/162 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

190

Usumbura, le 20/6/54 . . . 19

Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

*F. O.*

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI

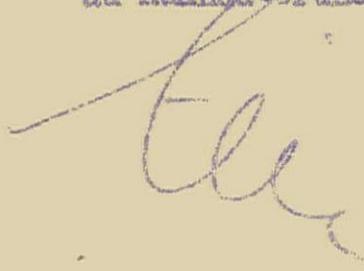
USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Rwanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 15. . . avril . . . 1953.- a été ouvert au nom de . . . NZOGIROSEYA David . . . en service de . . . Territoire de Ruhengeri . . . un livret d'épargne n°. . . 8.037. . . série .247.000. . . en exécution des instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n°21/3/5432/1626 et 21/3/6122/18\*2 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . . . 15. . . avril . . . 19 53.-

Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi,



CASSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI

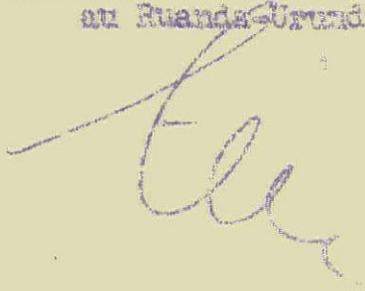
USUKURWA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Rwanda-Urundi de la Casse d'Épargne du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 15 avril . . . 1953.- a été ouvert au nom de . . . . . MUNYURWA . . . . . en service de . . . . . Territoire de Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n°. . . 8033 . . . . . série . . 247.000 en exécution des instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n°21/3/5432/1626 et 21/3/6122/18+2 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usukurwa, le . . 15 . . avril . . . 19 53.-

Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi,



BUKONYA.

BUKONYA

11 OCT 1954

Le sousigné Marcel NDAYI, Directeur de la Monnaie  
du Rwanda-Urundi de la Suisse d'épargne du Groupe Suisse et du  
Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le 0. Octobre 1954, a  
été ouvert au nom de <sup>1</sup> M. <sup>1</sup> M. Maphura, <sup>1</sup> M. Maphura  
en service de <sup>1</sup> Territoire de Mupfema, <sup>1</sup> M. Maphura  
un livret d'épargne n° 14.127 - Série 2 7.000 en exécution  
des instructions du Directeur du Rwanda-Urundi n° 21/3/5122/1830  
et 21/3/5122/1832 des 0. août et 24 septembre 1953.

Les versements effectués à ce livret d'épargne pourront  
être retirés moyennant autorisation de l'employeur.



Bukonya, le 11 Octobre 1954

Le Directeur de la Monnaie  
M. Marcel NDAYI

CAISSE D'EPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . 21 . février a été ouvert au nom de . . . . . MUNYAMPETA. Adolphe . . . . . en service de . . . . . C.A.C. . Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n°. 6026. . série. . 247.000 en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n°21/3/5432/1626 et 21/3/6122/1842 des 22 août et 24 septembre 1952.-

1953.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le. . 21 . février . . 19 53.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

*M. FIEVEZ*  
M. FIEVEZ.



CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI

USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale  
du Rwanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du  
Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . 21 . février . 1953.-  
a été ouvert au nom de . . . . . BULIMUNSI . Déogratias . . . .  
en service de . . . . . C.A.C. . Ruhengeri . . . . .  
un livret d'épargne n°. 6021 . . . . . séries . . 247.000 en exécution  
des instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n°21/3/5432/1626  
et 21/3/6122/1342 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être  
retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . 21 . février . . 1953.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi,



CAISSE D'EPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURU.

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . 21 . février a été ouvert au nom de . . . . . BITANGABO . Elias . . . . . en service de . . . . . C.A.6. Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n° 6018 . . série . . 247.000 en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/5432/1626 et 21/3/6122/16+2 des 22 août et 24 septembre 1952.-

1953.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . 21 . février 19 53.-

Fr. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

*M. FIEVEZ*

M. FIEVEZ.



CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCESSALE DU RUANDA-URUNDI

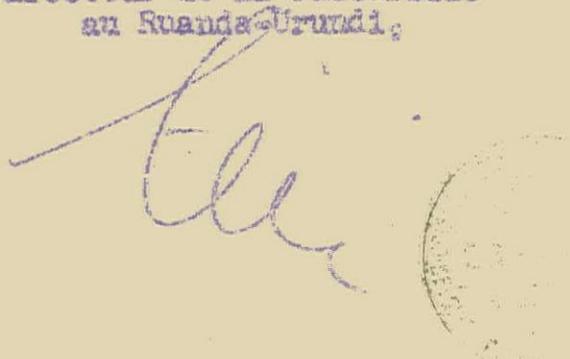
USUMBURA

Le soussigné Marcel FLEVEZ, Directeur de la Succursale  
du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du  
Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 15 . . . avril . . . 1953.-  
a été ouvert au nom de . . . KATABIRWA  
en service de . . . Territoire de Ruhengeri . . .  
un livret d'épargne n° . . . 8035 . . . série . . . 247.000 . . . en exécution  
des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/1432/1626  
et 21/3/6122/18+2 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront  
être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . . . 15 . . . avril . . . 19 53.-

Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

A large, stylized handwritten signature in dark ink is written over the printed name of the Director. To the right of the signature is a circular official stamp, which is mostly illegible but appears to contain some text and a central emblem.

ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 21 . février . . 1953.- a été ouvert au nom de . . . . . SEBUKAKARI, Stanislas . . . . . en service de . . . . . C.A.C. . Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n°. . 6057 . . série. 247.000 . en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n°21/3/5432/2626 et 21/3/6122/1942 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . . 21 . février . . . 1953.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

11/12/53

NKURUNZIZA  
CAC MULERA - Territoire de RUHENGARI  
10.734 247000

18 décembre

53.



CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

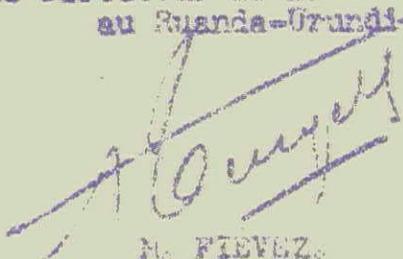
USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'épargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le 21 février 1953.- a été ouvert au nom de . . . . . VOGONYO, Francisco . . . . en service de . . . . . C.A.C., Buhengeri . . . . un livret d'épargne n°. 6032, série. 247.000. en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/5432/1626 et 21/3/6122/1842 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le 21 février 1953.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

  
M. FIEVEZ.



CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI

USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Rwanda-Urundi de la Caisse d'épargne du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . 21. février . 1953.- a été ouvert au nom de . . . . SERUHASHYA . . . . . en service de . . . . . C.A.C. Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n°. 6093. . . série. 247.000 en exécution des instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n°21/3/5432/1626 et 21/3/6122/1942 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . 21. février. . 19 53.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi,



*[Handwritten signature]*

*Collini*  
*Kamuranga*  
*Pambiko*

CAISSE D'EPARGNE DU CONGO  
BELGE ET DU RUANDA-URUNDI  
SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI  
USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVE, Directeur de la Succursale  
du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-  
Urundi, certifie par la présente que le 17.5.55  
a été ouvert au nom de MPIRIKANYI  
en service de C.A.C. Terr. de Ruhengeri  
un livret d'épargne n° 15.601 Série 247.000 en exécution des  
instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/5432/1626 et  
21/3/6122/1842 des 22 août et 24 septembre 1952.

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront  
être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le 29/6/ 1955.

Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

M. FIEVEZ.



*donner à  
Pantier*

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

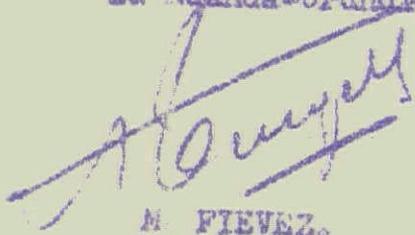
USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le .21 février. 1953.- a été ouvert au nom de . . . . . BICARANYE . Marcel . . . . . en service de . . . . . G.A.C. . Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n°. 6064. . . série. .247.000. en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n°21/3/5432/1626 et 21/3/6122/1842 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le .21 . février . .19 53.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,



M. FIEVEZ.



CAISSE D'EPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

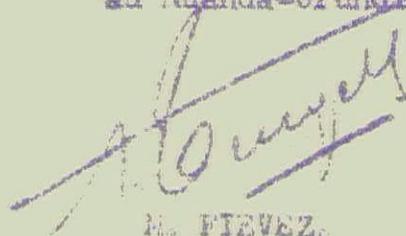
USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . 21. février 1953.- a été ouvert au nom de . . . . . NYABANIKA "Laurent" . . . . . en service de . . . . . C.A.C. "Ruhengeri" . . . . . un livret d'épargne n°. 6002. . . série. . 247.000. en exécution des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n°21/3/5432/1626 et 21/3/6122/1842 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . 21. février . 19 53.-

Pr. Le Directeur de la Succursale  
au Ruanda-Urundi,

  
M. FIEVEZ.



I2 juin 1953.-

GIBUKWAYO

Territoire de Ruhengeri  
9037 247.000

Les avoirs inscrits à ce titre dépassent par conséquent  
sans motifs suffisants la limite de 200.000 francs.

*Zukonye*

Le 29 juin 1953.-

Le Directeur de la Régence  
de BELGIUM-CONGO

*[Signature]*



M. PIVET

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI

GENÈVE RA

Le sousigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Rwanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 15 . . . avril . . . 1953.- a été ouvert au nom de . . . GIRUKWAYO . . . en service de . . . Territoire de Ruhengeri . . . un livret d'épargne n° 7994 . . . série 247.000 . . . en exécution des instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n° 21/3/5432/1526 et 21/3/6122/1842 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Genève, le . . . 15 . . . avril . . . 19 53.-

L. Directeur de la Succursale au Rwanda-Urundi,

M. FIEVEZ

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RWANDA-URUNDI  
USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale du Rwanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, certifie par la présente que le . 10. juillet . 1953 a été ouvert au nom de . . . . . GIRUKWAYO . . . . . en service de . . . . . Territoire de Ruhengeri . . . . . un livret d'épargne n° . . . . . 801 . . . . . série . 247.000 . . . en exécution des instructions du Gouverneur du Rwanda-Urundi n° 21/3/5432/1626 et 21/3/6222/1842 des 22 août et 24 septembre 1952

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . . . 18 juillet . . . 19 53.

Le Directeur de la Succursale  
au Rwanda-Urundi,

